

# Les sports aux Jeux Olympiques et Paralympiques

## Modernes et antiques

### Les Jeux de l'ère moderne et Paris 2024

#### 1 - Quelques chiffres

---

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 se tiendront du 26 juillet au 11 août : ce sera la 33<sup>e</sup> Olympiade :

- 19 jours de compétitions
- 206 Comités Nationaux Olympiques
- 41 sports + 4 sports additionnels
- 329 épreuves
- 758 sessions
- 10 500 athlètes
- 41 sites de compétition

Les Jeux Paralympiques se tiendront 2 semaines après, du 28 août au 8 septembre : ce sera la 17<sup>e</sup> édition

- 11 jours de compétitions
- 184 Comités Nationaux Paralympiques
- 23 sports (22 sports pour 23 disciplines, le para-cyclisme en comprenant 2 : para-cyclisme sur piste et para-cyclisme sur route)
- 549 épreuves
- 269 sessions
- 4 400 athlètes et 278 guides

Rq : Presque tous les sites de compétitions seront identiques entre les Jeux Paralympiques et Olympiques, exceptés pour les épreuves sur route. Les épreuves paralympiques prendront place sur les mêmes sites que les épreuves olympiques pour 15 sports sur les 22 au programme des Jeux Paralympiques, comme le tennis de table et le Para tennis de table, le judo et le Para judo, ou encore la natation et la Para natation.

Rq : Les Jeux Paralympiques prennent en compte dix types de handicap : handicap des capacités musculaires, handicap de mouvement, handicap de membre, différence de longueur des jambes, petite taille, hypertonie, ataxie, athétose, handicap visuel et handicap mental.

## 2 - Les Sports Olympiques Paris 2024

---

- **41 sports olympiques retenus par le CIO**

Athlétisme, aviron, badminton, basketball, basketball 3×3, boxe, canoë sprint, canoë-kayak slalom, cyclisme sur piste, cyclisme sur route, BMX freestyle, BMX racing, Mountain bike (VTT), escrime, football, golf, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, trampoline, haltérophilie, handball, hockey, judo, lutte, pentathlon moderne, rugby, natation, natation artistique, natation marathon, plongeon, waterpolo, sports équestres, taekwondo, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, triathlon, voile, volleyball, volleyball de plage.

- **Sélection des sports olympiques**

La sélection d'un sport ou d'une discipline repose sur le choix du CIO ; celui-ci en tant qu'autorité "suprême" du mouvement olympique a pour missions de :

- déléguer et contrôler l'organisation des JO,
- soutenir les organisations des membres affiliées au mouvement olympique
- encourager la promotion des valeurs olympiques.

### **Critères de sélection :**

La commission du programme olympique du CIO procède régulièrement à un examen de chaque sport candidat au statut de « sport olympique ».

Pour obtenir cet agrément, la discipline doit remplir plusieurs critères qui ne sont pas toujours quantifiables tels que :

- Assurance que le sport est bien administré par une Fédération internationale qui s'engage à suivre les règles de la Charte Olympique ;
- universalité de la pratique : un nombre de pays suffisant sur plusieurs continents = chaque sport candidat doit être pratiqué au minimum sur 3 continents, dans 35 pays au moins pour les femmes et dans 50 pays au moins pour les hommes, ce qui représente au moins ¼ des plus de 200 pays participant aux JO ;
- popularité dans le monde : diffusion télévisée, nombre de spectateurs lors des compétitions... ;
- caractéristiques techniques : infrastructures convenables et leur coût ;
- image : par exemple, la fédération ne doit pas être sous le coup d'une enquête pour corruption ou dopage ;
- le nombre d'épreuves ;
- histoire du sport, son évolution, son potentiel de croissance et de développement dans le futur ;
- ...

Suivant ces critères, un certain nombre de sports « titulaires » sont retenus pour chaque olympiade.

### **3 - Les sports additionnels Paris 2024**

---

Depuis la mise en place de l'Agenda olympique 2020, approuvé fin 2014, le CIO encourage les comités d'organisation à proposer de nouveaux sports au sein du programme olympique de leur édition, en tant que « sports additionnels ». Pour cela, la limite de 28 sports divisés en 310 épreuves a sauté : le CIO a en effet choisi de maintenir le nombre d'épreuves, mais a préféré limiter le nombre d'athlètes (10 500 au total), plutôt que le nombre de sports.

- **4 sports additionnels**

Breaking, escalade sportive, skateboard, surf.

Paris 2024, dans l'objectif de s'adresser à un public jeune et d'inviter la Génération 2024 à faire du sport jusqu'aux Jeux, a fait le choix de sports jeunes, créatifs, spectaculaires et en phase avec leur époque (comme moyens d'expression et représentation de styles de vie) : le surf, l'escalade, le skateboard. A celles-ci s'ajoute, sur proposition du COJOP, le breaking, avec 2 nouvelles épreuves : une chez les femmes et une chez les hommes, dans lesquelles 16 athlètes vont s'affronter en duel grâce à des combinaisons de mouvement.

Cela s'inscrit ainsi dans la continuité des Jeux de Tokyo 2020, qui avaient intégré à leur programme, pour la 1<sup>ère</sup> fois, 3 de ces sports que sont le surf, le skateboard, et l'escalade.

Rq : « La prochaine olympiade à Los Angeles en 2028 comportera 35 ou 36 sports, dont 5 nouvelles disciplines : le cricket, le baseball-softball, le squash, le flag football et la crosse, un sport collectif dérivé des cultures amérindiennes. Deux disciplines sur la sellette d'une mise en retrait ont finalement été conservées : le pentathlon moderne et l'haltérophilie. Enfin, le CIO doit encore statuer sur la boxe. La fédération internationale (IBA, International Box Association) a perdu sa reconnaissance olympique et le CIO attend de voir si la nouvelle organisation World Boxing est suffisamment solide pour prendre la suite. »

- **Sélection des sports additionnels**

Leur sélection se fait selon la tendance actuelle et l'évolution. Les sports sont proposés par le pays hôte au CIO qui doit valider le choix. Jusqu'à Tokyo 2020, ces sports additionnels faisaient l'objet de tests durant les Jeux olympiques de la Jeunesse afin de mesurer leur popularité ; depuis Tokyo 2020, ils font partie du programme olympique ; ils sont remis en jeu pour l'olympiade suivante, ou peuvent être choisis

comme sports titulaires. L'objectif de l'intégration de ces sports additionnels est de renouveler l'image des JO.

Rq : Tokyo 2020 a accueilli les sports suivants : le baseball/softball, l'escalade sportive, le karaté, le skateboard ainsi que le surf.

Rq : Aucun sport n'est assuré de faire partie de la liste des titulaires (même si certains, comme l'athlétisme, restent incontournables). En effet, en cas de baisse de pratiques et de représentations, un sport peut faire l'objet d'un retrait. D'ailleurs, certains d'entre eux ont été retirés puis réintégrés à nouveau plus tard, en titulaire ou en additionnel après certains changements, tels que la lutte, ou encore le baseball.

#### **4 - Les Sports Paralympiques Paris 2024**

---

Les disciplines Paralympiques regroupent à la fois des disciplines conventionnelles pouvant être pratiquées sans modification pour les personnes en situation de handicap et des sports adaptés et/ou spécifiquement créés pour elles.

Si des disciplines courantes avec des règles sont adaptées pour le handisport (cyclisme, équitation, judo, ski de fond, ... ) avec des adaptations pouvant être importantes pour certains sports (le rugby-fauteuil ressemble assez peu au rugby des athlètes valides), d'autres sont des disciplines de nature exclusivement paralympique (le boccia, le goalball).

- **22 sports paralympiques sont retenus par l'IPC pour les JOP d'été**

Basket fauteuil, boccia, cécifoot, escrime fauteuil goalball, para athlétisme, para aviron, para badminton, para canoë, para cyclisme sur route, para cyclisme sur piste, para équitation (dressage), para haltérophilie, para judo, para natation, para taekwondo, para tennis de table, para tir à l'arc, para tir sportif, para triathlon, rugby fauteuil, tennis fauteuil, volleyball assis.

Rq : Les deux sports les plus récents ayant obtenu le statut paralympique sont le badminton et le taekwondo, qui ont fait leurs débuts aux Jeux de Tokyo en 2020.

Rq : « Avec pour objectif de trouver l'équilibre et l'égalité parfaits, les sports Paralympiques prennent en considération à la fois les handicaps des athlètes eux-mêmes et l'impact qu'ils peuvent avoir sur le jeu. C'est pour cette raison que les sports Paralympiques prennent en compte l'évaluation (des handicaps des participants afin de faire les adaptations nécessaires) et la classification qui permet de regrouper les personnes présentant les mêmes handicaps afin que le sport soit pratiqué dans des conditions d'égalité parfaite. En d'autres mots, la classification permet de déterminer les différentes disciplines, quand l'évaluation valide la participation des athlètes à un sport donné. »

# Les Jeux de l'Antiquité

## 1 – Données historiques

---

Les jeux olympiques commencent officiellement en 776 av. J-C, avec de premières traces écrites, notamment d'un temps mesuré en olympiades. C'est également à cette date qu'apparaît le nom du premier vainqueur connu, Corœbos. Il n'y avait alors qu'une seule épreuve la course à pied, - le *dromos* - sur la longueur d'un stade, soit 192 mètres environ. A compter de cette date, et tous les 4 ans, des Jeux se déroulent dans la ville d'Olympie. D'autres Jeux communs aux cités grecques étaient également organisés à Delphes, à Némée ou à Corinthe. Si à l'origine, les Jeux antiques se déroulaient sur une journée seulement, à partir de 684 av. J.-C ils furent organisés sur trois jours, puis sur cinq au Ve siècle av. J-C. (à partir de 468 av. JC).

**Rq :** Spécificité des Jeux de Delphes : lors de ces Jeux, de nombreuses épreuves artistiques telles que la musique, le chant, la poésie et le théâtre furent organisées, liant dès l'origine des Jeux la culture au sport.

**Rq :** Seuls des hommes pouvant prouver leur origine grecque, non professionnels et disposant de leurs droits de citoyens dans une cité pouvaient concourir. Lorsque la Grèce a été conquise par les Romains, ces derniers ont été autorisés à participer aux Jeux.

## 2 - Les différentes épreuves sportives

---

Seuls des sports individuels étaient inscrits au programme.

- **Le Pentathlon antique<sup>1</sup>**

En 708 av. J-C le pentathlon antique est définitivement constitué comme sport olympique avec l'ajout de la lutte : il se déroulait sur une seule journée et se composait de 5 épreuves (dans l'ordre de déroulement) : lancer du disque, saut en longueur, lancer du javelot, course, lutte. Il fallait gagner au moins trois épreuves pour être déclaré vainqueur.

**-Le lancer du disque ou discobole :** sans élan avec un disque, de 1 à 5 kgs ; celui-ci était à l'origine taillé dans la pierre, puis fut réalisé à partir du plomb ou du bronze. Pour qu'il ne glisse pas, il est recouvert de sable. La technique du lancer s'apparentait à la technique actuelle ;

---

<sup>1</sup> Le pentathlon moderne est introduit aux Jeux de Stockholm (Suède) de 1912. Il comprend des épreuves de pistolet, d'escrime, de natation, d'équitation et de course, qui se déroulent en un seul jour.

- **Le saut en longueur** : Les athlètes utilisaient des poids en pierre ou en bronze (haltères) pour améliorer leur saut. En effet, ce saut se faisant sans élan, les athlètes tenaient dans chaque main un haltère pour l'impulsion, jusqu'à ce qu'ils retombent et les jettent en arrière ;
- **Le javelot** : il fallait le lancer le plus loin possible ou parfois sur une cible à l'aide d'une petite lanterne ;
- **Les courses à pied** : les coureurs sont pieds nus et dévêtus :
  - le *stadion* ou stade, l'épreuve de vitesse dominante, courue sur la piste d'Olympie d'un bout à l'autre (200 m) ;
  - le *diaulos* ou double stade (demi-fond, environ 400 m) : dès 724 av JC ;
  - le *dolichos* ou long stade (course de fond de 7 à 24 stades) : dès 720 av JC.
- **La lutte** : elle était considérée comme une forme d'exercice militaire sans armes, à mains nues. Le combat ne s'achevait que lorsque l'un des lutteurs reconnaissait sa défaite.

### La lutte

Des 5 épreuves du pentathlon, la lutte représentait l'épreuve décisive. Existait depuis longtemps, elle est reconnue comme le plus ancien sport de compétition.

C'est ainsi que lorsque les Jeux Olympiques modernes sont inaugurés, à Athènes en 1896, la lutte gréco-romaine est une épreuve phare. En effet, pour les organisateurs, ce sport représente un symbole historique, puisque les règles sont très semblables à celles qui étaient pratiquées, dans l'Antiquité, par les Grecs et les Romains. Les lutteurs ne peuvent attaquer qu'avec les bras et le haut du corps et n'ont le droit de saisir leur adversaire que sur ces parties du corps.

Progressivement, d'autres épreuves sportives sont ajoutées ; des épreuves pour les jeunes (entre 17 et 19 ans) sont également introduites.

- **Sports de combat**

- **Le pugilat** : comparable à notre boxe, ce sport est introduit aux Jeux Olympiques antiques par les Grecs à la fin du 7<sup>e</sup> siècle av. J.-C (en 688 av. JC, 23<sup>e</sup> olympiade). À cette époque, de fines bandelettes de cuir enveloppaient les poings et les avant-bras des boxeurs, en guise de protection. Plus tard, à Rome, elles ont été abandonnées et remplacées par un gant clouté, le *cestus* (la ceste). Il a finalement été interdit vers 390 apr. J.-C. car considéré comme beaucoup trop violent.
- **La boxe** : qui apparaît vers 616 av JC. Les boxeurs entouraient leurs mains de lanières pour renforcer leurs poings et affermir la jointure des doigts. Ces courroies, d'abord en cuir souple, devinrent plus rigides au fil des années. Les coups portés au visage défiguraient souvent l'adversaire
- **Le Pancrace**, l'ancêtre de la lutte, épreuve olympique à la 33<sup>e</sup> olympiade en 648 av JC : ce sport combinait la lutte et la boxe à mains nues, et était l'un des sports les plus durs de l'époque. Les

athlètes doivent renverser 3 fois leur adversaire sur le dos ; les coups de poing étaient interdits mais les coups de tête autorisés.

- **Sports hippiques** : l'épreuve d'équitation est composée de courses de chevaux et de courses de chars, se déroulait dans l'Hippodrome, un vaste espace plan. La course de chars fait son apparition en 680 av. JC
  - La course de de quadriges – char tiré par 4 chevaux, 12 km
  - La course de biges – char tiré par 2 chevaux, 10 km
  - La course de chevaux montés – le cavalier n'utilise pas de selle.
- **La course en armes** – 2 à 4 stades avec l'équipement militaire. Cette épreuve apparaît vers 520 av JC – à un moment des réflexions ont lieu autour de l'utilité des jeux, cette épreuve à caractère militaire est introduite.